



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/47/PV.104
14 juin 1993

FRANCAIS

Quarante-septième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 104e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le vendredi 28 mai 1993, à 10 heures

Président : M. GANEV (Bulgarie)

Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies [19] (suite)

- a) Demandes d'admission
- b) Lettres du Président du Conseil de sécurité
- c) Projets de résolution

Allocution de M. Haji Ali, chef de la délégation de l'Erythrée

Allocution de M. Jacques Dupont, Ministre d'Etat de la Principauté de Monaco

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux : demande d'inscription de questions additionnelles soumises par le Secrétaire général [8] (suite)

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 10 h 35.

POINT 19 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES A L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

- a) DEMANDES D'ADMISSION (A/47/948, A/47/950)
- b) LETTRES DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE (A/47/953, A/47/954)
- c) PROJETS DE RESOLUTION (A/47/L.61, A/47/L.62)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'invite ce matin l'Assemblée générale à examiner, au titre du point 19 de l'ordre du jour, "Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies", les recommandations favorables faites par le Conseil de sécurité au sujet des demandes d'admission à l'Organisation des Nations Unies de l'Erythrée et de la Principauté de Monaco.

Le Conseil de sécurité a recommandé l'admission de l'Erythrée dans le document A/47/953 et celle de la Principauté de Monaco dans le document A/47/954. Les projets de résolution concernant l'admission de ces nouveaux Membres figurent dans les documents A/47/L.61 et A/47/L.62.

S'agissant du projet de résolution A/47/L.61 relatif à l'admission de l'Erythrée à l'Organisation des Nations Unies, outre les pays énumérés dans ce document, les pays suivants se sont portés coauteurs du projet de résolution : Algérie, Australie, Bahamas, Bahreïn, Bhoutan, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Chypre, République tchèque, République populaire démocratique de Corée, Danemark, Egypte, El Salvador, Estonie, Finlande, France, Gabon, Allemagne, Grèce, Guatemala, Guinée, Inde, Indonésie, République islamique d'Iran, Irlande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Lettonie, Liban, Lesotho, Jamahiriya arabe libyenne, Liechtenstein, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Myanmar, Namibie, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Oman, Panama, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, Roumanie, Fédération de Russie, Arabie saoudite, Sénégal, Singapour, Slovénie, Soudan, Suriname, Suède, République arabe syrienne, Thaïlande, Turquie, Ouganda, Emirats arabes unis, République-Unie de Tanzanie, Etats-Unis d'Amérique, Uruguay, Venezuela et Yémen.

Le Président

En ce qui concerne le projet de résolution A/47/L.62 relatif à l'admission de la Principauté de Monaco à l'Organisation des Nations Unies, outre les pays énumérés dans ce document, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Australie, Bahamas, Bahreïn, Bhoutan, Bulgarie, Canada, Chine, Colombie, Costa Rica, Chypre, République tchèque, Danemark, El Salvador, Estonie, Finlande, Gabon, Allemagne, Grèce, Guatemala, Inde, Indonésie, Irlande, Israël, Jordanie, Koweït, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Luxembourg, Madagascar, Maldives, Mali, Malte, Myanmar, Namibie, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Norvège, Oman, Panama, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, Roumanie, Fédération de Russie, Sénégal, Singapour, Slovénie, Suriname, Suède, Thaïlande, Turquie, Emirats arabes unis, République-Unie de Tanzanie, Etats-Unis d'Amérique, Uruguay, Venezuela et Yémen.

Nous commencerons par examiner le projet de résolution A/47/L.61 relatif à l'admission de l'Erythrée à l'Organisation des Nations Unies.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte la recommandation du Conseil de sécurité et adopte le projet de résolution A/47/L.61 par acclamation?

Le projet de résolution est adopté (résolution 47/230).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je déclare par conséquent l'Erythrée admis à l'Organisation des Nations Unies.

Je demande au Protocole d'accompagner la délégation de l'Erythrée jusqu'à sa place.

La délégation de l'Erythrée est accompagnée jusqu'à sa place.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous allons maintenant examiner le projet de résolution A/47/L.62 relatif à l'admission de la Principauté de Monaco à l'Organisation des Nations Unies.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte la recommandation du Conseil de sécurité et adopte le projet de résolution A/47/L.62 par acclamation?

Le projet de résolution A/47/L.62 est adopté (résolution 47/231).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je déclare par conséquent la Principauté de Monaco admise à l'Organisation des Nations Unies.

Je demande au Protocole d'accompagner la délégation de la Principauté de Monaco jusqu'à sa place.

La délégation de la Principauté de Monaco est accompagnée jusqu'à sa place.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : En cette occasion historique, j'ai le plaisir, au nom de l'Assemblée générale, de souhaiter la bienvenue à l'Erythrée et à la Principauté de Monaco en leur qualité de Membres à part entière de l'Organisation des Nations Unies.

Je félicite l'Erythrée et la Principauté de Monaco, et je félicite l'Organisation des Nations Unies de l'admission de ses 182e et 183e Etats Membres. Je suis certain que ces deux nouveaux Etats contribueront aux efforts déployés par l'Assemblée générale et les Nations Unies en vue de régler les problèmes qui se présenteront à l'avenir en matière de relations internationales.

Je souhaite aux Gouvernements et aux peuples de l'Erythrée et de la Principauté de Monaco un avenir de paix, de prospérité et de succès. Au nom de l'Organisation des Nations Unies et de l'Assemblée générale, je tiens à les assurer de notre plein appui au moment où ils prennent la place qui leur revient de droit au sein de la communauté internationale en tant qu'Etats libres, indépendants, souverains et épris de paix.

Je donne à présent la parole au représentant du Sénégal, qui va faire une déclaration au nom du Groupe des Etats d'Afrique.

M. CISSE (Sénégal) : Je ressens un plaisir personnel, dans mon rôle de messager du Groupe des Etats d'Afrique, que j'ai l'honneur de présider durant le mois de mai, d'adresser nos chaleureuses félicitations au peuple et au Gouvernement de l'Erythrée ainsi qu'à la Principauté de Monaco à l'occasion de leur admission en qualité l'un de 182e et l'autre de 183e Membre de l'Organisation des Nations Unies.

Concernant l'Erythrée, cette admission, qui intervient juste un mois après la proclamation de l'indépendance de ce pays, constitue la consécration par la communauté internationale de la volonté exprimée librement lors du référendum organisé du 23 au 25 avril 1993, par une majorité écrasante du peuple érythréen, de prendre sa place dans le concert des nations en tant que pays indépendant et souverain.

Après plusieurs années de guerre fratricide, le règlement par la voie pacifique et démocratique a prévalu. Ainsi s'ouvre la voie à la consolidation de la paix, de la stabilité et de la coopération dans la sous-région de la corne de l'Afrique et dans le continent africain tout entier.

Le Groupe des Etats d'Afrique souhaite la bienvenue au nouvel Etat indépendant et souverain de l'Erythrée au sein des Nations Unies et l'assure de son entière solidarité. Nous sommes persuadés que la communauté internationale accordera toute l'assistance nécessaire au peuple érythréen pour la consolidation de son indépendance et la réalisation de ses objectifs de développement économique et social. Nous ne doutons pas qu'en qualité de Membre des Nations Unies, l'Erythrée apportera une contribution appréciable à la réalisation des nobles idéaux de la Charte.

Pour conclure, qu'il me soit permis d'adresser au Président Issaies Afewerki, au Gouvernement et au peuple érythréens nos félicitations renouvelées et nos vœux de plein succès au sein de cette assemblée.

J'y joins une note personnelle en leur renouvelant, au nom du Président de la République du Sénégal, Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine, les félicitations de la nation sénégalaise et de son gouvernement.

Le Sénégal ressent un grand honneur d'avoir été désigné pour servir de parrain à l'admission de l'Erythrée aux Nations Unies.

M. Cissé (Sénégal)

Pour ce qui concerne la Principauté de Monaco, son admission aujourd'hui comme 183e Membre des Nations Unies marque assurément un jalon supplémentaire dans le cheminement de notre organisation vers la réalisation du principe de l'universalité.

Elle traduit également la reconnaissance et le respect par la communauté internationale de l'indépendance et de la souveraineté de la Principauté de Monaco et du rôle déjà remarquable que celle-ci joue depuis si longtemps sur la scène mondiale. Son admission aux Nations Unies aidera à la promotion des nobles idéaux et objectifs de la Charte de notre organisation.

Les Etats membres du Groupe africain sont convaincus que le nouvel Etat Membre qui, aujourd'hui, occupe la place qui lui revient au sein de cette assemblée, apportera une contribution exemplaire au renforcement de la paix et de la coopération internationales.

Le Sénégal, qui entretient depuis son indépendance d'excellentes relations avec la Principauté, est heureux de son admission aux Nations Unies. Le Président Abdou Diouf m'a chargé de transmettre à la délégation monégasque ses sentiments d'amitié et ses bons voeux.

A l'Erythrée et à la Principauté de Monaco, dont nous saluons la présence désormais parmi nous, l'Afrique dit : bienvenue.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant de la Chine, qui va parler au nom du Groupe des Etats d'Asie.

M. CHEN Jian (Chine) (interprétation du chinois) : Au nom du Groupe des Etats d'Asie, je tiens à exprimer mes chaleureuses félicitations aux Gouvernements et aux peuples de l'Erythrée et de la Principauté de Monaco à l'occasion de leur admission à l'Organisation, qui marque un événement important dans la vie politique des deux pays.

Il convient de mentionner en particulier que c'est avec l'aide des Nations Unies que l'Erythrée a accédé à l'indépendance au moyen d'un plébiscite tenu récemment et qu'il est devenu aujourd'hui un Etat Membre de cette auguste organisation mondiale. C'est réellement une occasion joyeuse à double titre.

Dans la situation internationale actuelle, le statut et le rôle des Nations Unies deviennent de plus en plus importants. L'admission de

M. Chen Jian (Chine)

l'Erythrée et de la Principauté de Monaco à ce moment précis consolide davantage encore l'organisation mondiale et renforce sa représentation universelle.

J'espère et je crois sincèrement que maintenant qu'ils sont Membres des Nations Unies, l'Erythrée et la Principauté de Monaco s'inspireront des buts et principes de la Charte des Nations Unies pour apporter leur propre contribution aux nobles objectifs des Nations Unies et à la promotion de la paix et du développement dans le monde.

Les pays d'Asie se réjouissent à la perspective d'une coopération fructueuse avec l'Erythrée et la Principauté de Monaco.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant de la Lettonie, qui va parler au nom du Groupe des Etats d'Europe orientale.

M. BAUMANIS (Lettonie) (interprétation de l'anglais) : En tant que Président en exercice du Groupe des Etats d'Europe orientale, j'ai l'honneur, au nom des membres du Groupe, d'exprimer mes meilleurs voeux au Gouvernement et au peuple de l'Erythrée ainsi qu'au Gouvernement et au peuple de la Principauté de Monaco à l'occasion de l'admission de l'Erythrée et de la Principauté de Monaco à l'Organisation des Nations Unies. L'admission d'un nouvel Etat est toujours un événement extraordinaire car elle marque un nouveau pas en avant dans le processus d'universalisation totale de l'Organisation des Nations Unies.

Le Groupe des Etats d'Europe orientale compte bien travailler avec l'Erythrée et la Principauté de Monaco au sein des Nations Unies. L'admission de ces nouveaux Membres apportera de nouvelles perspectives et idées qui amélioreront les débats futurs et contribueront à la réalisation de nos objectifs communs tels qu'énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant de la Bolivie, qui va parler au nom du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes.

M. Serrate Cuellar (Bolivie)

l'équité et que, dans l'immense océan des différences, en fin de compte, nous sommes tous embarqués sur le même bateau, le bateau de la coopération.

En les acceptant parmi nous, nous nous engageons également à oeuvrer ensemble dans un esprit de solidarité. Pour l'Erythrée, l'espoir; pour la Principauté de Monaco, le prestige de sa présence. Pour les deux, c'est la voie de l'intégration, et pour nous tous c'est le défi de l'unité.

Nous savons que nos nouveaux collègues doivent s'intégrer au système de coopération consacré dans la Charte et nous savons qu'ils s'associeront à la réalisation commune des objectifs qui nous unissent afin de rechercher une égalité qui transcende les postulats formels et d'oeuvrer à l'élimination de la pauvreté qui constitue aujourd'hui la principale barrière discriminatoire qui affecte l'humanité tout entière, ceux qui en souffrent comme ceux qui la tolèrent.

Les deux Etats, l'Erythrée et la Principauté de Monaco, contemporains dans leur histoire millénaire et maintenant dans leur adhésion à la Charte, représentent certainement les deux pôles où sont débattus aujourd'hui les problèmes du monde, profondément attaché à la recherche de solutions globales. L'avenir leur appartient.

Nous sommes certains qu'ils participeront activement tous deux au processus de paix et de développement humain et durable qui caractérise de plus en plus l'Organisation des Nations Unies et que non seulement ils lui apporteront leur expérience historique, mais feront preuve d'une volonté sincère de servir les idéaux qu'elle représente. Nous leur souhaitons la bienvenue.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Italie, qui va parler au nom du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats.

M. FULCI (Italie) (interprétation de l'anglais) : Au nom du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats, j'ai l'honneur et le privilège de souhaiter la bienvenue aux deux nouveaux Membres de la famille des Nations Unies.

Leur admission représente un nouveau pas fait par notre organisation sur la voie de l'universalité. Elle témoigne de la force et de la vitalité des valeurs et des idéaux consacrés dans la Charte. Elle montre la volonté des

M. Fulci (Italie)

nouveaux Membres d'oeuvrer de concert avec toutes les autres nations du monde au renforcement de la coopération politique, économique et sociale internationale.

Nous sommes particulièrement heureux que l'Erythrée, après 30 ans d'hostilités et de guerre, prenne sa place dans la communauté internationale. Son admission marque la fin d'une lutte longue et douloureuse dans la corne de l'Afrique, qui a atteint son point culminant avec le résultat incontournable du référendum qui a été organisé démocratiquement et observé par l'Organisation des Nations Unies et d'autres organes internationaux.

La maturité politique dont a fait preuve le peuple érythréen ainsi que son attachement à la paix, à la stabilité et à la coopération augurent bien de la destinée du nouvel Etat.

L'autre nouveau Membre est la Principauté de Monaco. C'est l'un des Etats les plus petits d'Europe, mais également l'un des plus anciens et des plus beaux. Son origine remonte au XIIIe siècle. Depuis lors, il a pu préserver, ou, à la suite de périodes difficiles, recouvrer sa précieuse indépendance. Parmi les nombreuses contributions qu'il a apportées à la communauté internationale, il faut noter sa riche tradition dans le domaine de l'océanographie qui est appréciée par les scientifiques du monde entier.

Nous sommes certains que les deux nouveaux membres, chacun à sa manière, participeront activement et positivement aux travaux de notre organisation.

En cette époque de changement rapide, la responsabilité incombe à tous les Etats Membres - qu'ils soient grands ou petits, anciens ou nouveaux - de renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies en tant que seul instrument universel capable de stimuler le développement politique, économique et social, d'assurer le respect des droits de l'homme et de préserver la paix et la sécurité internationales. C'est dans cet esprit, et animés de ces sentiments, que nous souhaitons chaleureusement la bienvenue à l'Erythrée et à la Principauté de Monaco en tant que nouveaux Membres de l'Organisation des Nations Unies. Nous leur adressons nos meilleurs vœux.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole à la représentante des Etats-Unis d'Amérique, pays hôte.

Mme ALBRIGHT (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : En tant que pays hôte de l'Organisation des Nations Unies, c'est avec une grande satisfaction que les Etats-Unis se joignent aux autres membres de l'Assemblée générale pour souhaiter la bienvenue à l'Erythrée et à la Principauté de Monaco à l'occasion de leur entrée à l'Organisation des Nations Unies.

Le référendum pour l'indépendance, qui s'est déroulé de façon libre et équitable en Erythrée, sous la surveillance des Nations Unies, a été l'aboutissement approprié du règlement négocié pacifique du différend de longue date qui l'opposait à l'Ethiopie. Nous souhaitons ardemment que les parties engagées dans des conflits dans d'autres régions du monde s'inspirent de l'exemple donné récemment par l'Erythrée et l'Ethiopie et recherchent des solutions pacifiques à leurs différends, de façon à permettre à leurs citoyens de reprendre une vie normale et productive.

Nous exprimons à l'Erythrée nos meilleurs voeux de succès dans ses efforts pour établir une forme de gouvernement démocratique et une économie de marché libre.

La Principauté de Monaco et les Etats-Unis ont eu de tout temps d'excellentes relations. Notre amitié repose sur un attachement commun à promouvoir la cause de la paix et de la prospérité pour tous les peuples du monde.

Si la Principauté de Monaco est une nouvelle venue à l'Organisation, elle n'est pas novice en ce qui concerne les affaires internationales. Au fil des ans, elle a participé, avec un remarquable sens des responsabilités, aux travaux de plusieurs organes internationaux, dont l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et l'Organisation mondiale de la santé. Nous souhaitons donc aujourd'hui la bienvenue à la Principauté de Monaco au sein de la famille des Nations Unies.

Nous sommes persuadés que les contributions de ces deux nouveaux Membres profiteront à la communauté internationale.

ALLOCUTION DE M. HAJI ALI, CHEF DE LA DELEGATION DE L'ERYTHREE

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Chef de la délégation de l'Erythrée.

M. Haji Ali, Chef de la délégation de l'Erythrée, est escorté à la tribune.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'ai maintenant le plaisir d'inviter le Chef de la délégation de l'Erythrée, M. Ahmed Haji Ali, à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. HAJI ALI (Erythrée) (interprétation de l'anglais) : En ce jour historique pour l'Erythrée, qu'il me soit permis, au nom du peuple et de l'Etat érythréens, de remercier l'Assemblée générale de la décision qu'elle vient de prendre et de remercier également les représentants des paroles aimables qu'ils ont eues pour mon pays.

Le peuple et le Gouvernement de l'Etat érythréen acceptent avec plaisir leur admission à l'Organisation des Nations Unies - communauté mondiale des Etats.

Lors d'un référendum tenu du 23 au 25 avril - référendum qui, selon divers observateurs, notamment des Nations Unies, s'est déroulé de façon libre et équitable -, 99,8 % des électeurs, représentant une participation électorale de 98,5 % du peuple érythréen, ont voté pour l'indépendance. La solution pacifique et démocratique du problème érythréen par la voie du référendum a consolidé la paix et la stabilité dans la région et contribuera à la coopération et au progrès futurs, dans la région et le continent africain.

L'appartenance à l'Organisation des Nations Unies revêt une importance particulière pour l'Erythrée, en raison du rôle joué par les Nations Unies dans la décision concernant l'avenir de l'Erythrée intervenue dans les années 50 et de la responsabilité particulière assumée par l'Organisation.

Nous remercions le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, et les Etats Membres du rôle qu'ils ont joué en appuyant le référendum et notre admission à l'ONU. Nous espérons que l'Organisation des Nations Unies et ses Etats Membres joueront également un rôle actif dans l'appui à la reconstruction de notre pays, dévasté par 30 années de guerre.

M. Haji Ali (Erythrée)

Encore une fois, nous acceptons avec plaisir notre admission à l'Organisation des Nations Unies et tenons à dire que nous sommes décidés à nous acquitter de nos obligations en tant qu'Etat membre de la communauté mondiale.

ALLOCUTION DE M. JACQUES DUPONT, MINISTRE D'ETAT DE LA PRINCIPAUTE DE MONACO

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Ministre d'Etat de la Principauté de Monaco.

M. Jacques Dupont, Ministre d'Etat de la Principauté de Monaco, est escorté à la tribune.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue au Ministre d'Etat de la Principauté de Monaco, S. E. M. Jacques Dupont, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. DUPONT (Principauté de Monaco) : Qu'il me soit permis tout d'abord, au nom du Prince Rainier III, de son gouvernement, du Parlement et de la communauté monégasque, d'exprimer aux membres mes très vifs remerciements pour le soutien qu'ils ont bien voulu réserver à la demande d'admission de la Principauté de Monaco à l'Organisation des Nations Unies.

Je souhaiterais également remercier chaleureusement le Secrétaire général, les membres du Conseil de sécurité, ainsi que les nombreux Etats qui ont accordé leur appui à notre candidature.

Depuis sa fondation au XIIIe siècle par la famille des Grimaldi, notre pays, au cours des siècles, a forgé son identité. Aussi, bien des dates marquantes ont-elles déjà jalonné son histoire. Mais nul doute que le 28 mai 1993 constituera pour nous, dans cette histoire, un événement essentiel. Il est, je puis vous l'assurer, dès aujourd'hui, considéré comme tel par l'ensemble de la population de la Principauté, qui le ressent avec grande émotion et fierté.

Comment, en effet, ne pas être sensible à l'honneur qui nous est fait de siéger en qualité de Membre à part entière dans une organisation dont la vocation est de rassembler, au service de la la paix et de la sécurité, les nations qui se sont engagées à adhérer aux principes solennellement proclamés

M. Dupont (Monaco)

dans la Charte. Ces principes, fondés sur la primauté du droit, sur la justice, sur la liberté, sur le respect de la souveraineté des Etats, la Principauté y a toujours été fortement attachée.

Je voudrais, à cet égard, rappeler que Monaco n'a pas ménagé ses efforts pour propager ces valeurs fondamentales.

Déjà, au début du siècle, le Prince Albert Ier, persuadé, en homme de science - il réalisa le magnifique Musée océanographique que nous voyons aujourd'hui -, que seuls les progrès de la connaissance apporteraient le bonheur à l'humanité, fondait un Institut international de la paix, auquel il confiait la mission d'étudier les moyens de résoudre, par le recours aux seuls arbitrages, les différends surgissant entre les nations.

Quelques années plus tard, le Prince Louis II créait la Commission médico-juridique qui, dès ses premiers travaux, établissait une véritable codification du respect de la vie en temps de guerre. Cette commission allait jouer un rôle déterminant dans l'élaboration des Conventions de Genève de 1949 et leurs protocoles additionnels.

Depuis 1955, la Principauté a eu le statut d'observateur auprès de l'Organisation. Elle est devenue, souvent depuis leur origine, membre de nombreuses institutions internationales, telles que l'UNESCO et l'Organisation mondiale de la santé, auxquelles elle participe activement.

Signataire de l'Acte final d'Helsinki de 1975, elle apporte sa contribution aux travaux de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

M. Dupont (Monaco)

Elle accueille, par ailleurs, sur son territoire, le siège d'organisations intergouvernementales telles que l'Organisation hydrographique internationale, le Laboratoire de radioactivité marine dépendant de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et la Commission internationale pour l'exploration scientifique de la mer Méditerranée, actuellement présidée par le Prince Rainier.

C'est dire que l'adhésion de Monaco à l'Organisation des Nations Unies s'inscrit pleinement dans une longue tradition de participation à la vie internationale et c'est dire aussi combien la Principauté est prête, dans la continuité de ses actions passées, à contribuer, dans toute la mesure de ses moyens, à la promotion des principes qui régissent les Nations Unies.

Mais au-delà des périls qui menacent la paix et la sécurité et auxquels l'Organisation des Nations Unies s'emploie à faire face, il en est un qui préoccupe particulièrement Monaco : c'est celui de la rupture des équilibres biologiques sur notre planète qui, à terme, aussi sûrement sans doute que les conflits, est susceptible de mettre en danger la survie de l'humanité.

Le Prince Rainier s'est élevé inlassablement depuis des années - et tout récemment encore lors de la Conférence de Rio de Janeiro - pour dénoncer ce péril et pour affirmer la nécessité d'une efficace protection de notre environnement par une coopération accrue de tous les Etats, notamment par un développement de leurs actions au niveau régional.

Comment, dès lors, ne pas souhaiter que dans cette enceinte, où tant d'efforts sont faits pour rétablir la paix, comment ne pas souhaiter que nous nous mobilisions pour faire face à ce danger.

En demandant à devenir Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies, la Principauté de Monaco a voulu confirmer sa profonde conviction que l'établissement d'une société mondiale vivant dans la paix et le développement ne pouvait s'effectuer que dans le respect et la stricte observance des principes adoptés en 1945 à San Francisco.

Votre assemblée vient de l'accueillir, et c'est bien dans cet esprit que Monaco - maintenant Membre à part entière - oeuvrera au sein de l'Organisation des Nations Unies.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Ministre d'Etat de la Principauté de Monaco de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Jacques Dupont, Ministre d'Etat de la Principauté de Monaco est escorté de la tribune.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais annoncer que les drapeaux de l'Erythrée et de la Principauté de Monaco seront hissés au cours d'une cérémonie qui se déroulera devant l'entrée des délégués à l'issue de la présente séance plénière.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX : DEMANDE D'INSCRIPTION DE QUESTIONS ADDITIONNELLES SOUMISES PAR LE SECRETAIRE GENERAL (A/47/955)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Dans sa note qui figure dans le document A/47/955, le Secrétaire général informe l'Assemblée qu'à la suite de l'adoption de la résolution 827 (1993) du Conseil de sécurité, le 25 mai 1993, sur la création d'un Tribunal international pour juger les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991, il a l'honneur de demander, en application de l'article 15 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'inscription à l'ordre du jour de la quarante-septième session de deux questions additionnelles, intitulées "Financement du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991" et "Election des juges du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991", qui présentent un caractère d'importance et d'urgence.

Le Secrétaire général demande par ailleurs que la première question relative au financement du Tribunal international soit renvoyée à la Cinquième Commission et que la seconde question, relative à l'élection des juges du Tribunal international, soit examinée directement en séance plénière par l'Assemblée générale.

Le Président

Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que, eu égard aux circonstances décrites dans la note du Secrétaire général, l'Assemblée générale accepte de déroger à la disposition de l'article 40 du règlement intérieur qui exigerait une réunion du Bureau sur la question de l'inscription de questions additionnelles à l'ordre du jour.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous passons d'abord à la demande concernant la première question.

Puis-je considérer que, sur la proposition du Secrétaire général, l'Assemblée souhaite inscrire à l'ordre du jour de sa quarante-septième session un point intitulé "Financement du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991" et de le renvoyer à la Cinquième Commission?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le Président de la Cinquième Commission sera avisé de la décision qui vient d'être prise.

Nous passons maintenant à la demande concernant la seconde question.

Puis-je considérer que, sur la proposition du Secrétaire général, l'Assemblée générale souhaite inscrire à l'ordre du jour de sa quarante-septième session un point intitulé "Election des juges du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991" et de l'examiner directement en séance plénière?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 11 h 30.